

**URBAN CONSEIL AVOCATS ASSOCIES**  
**Maitre Florence DAVID**  
**Tour Part-Dieu**  
**129 rue Servient**  
**69003 LYON**

A Saint-Denis, le 17 juillet 2023

Vos Réf : SB/CD – 20200093 – CIREST C/ STEP SAINT BENOIT

Nos Réf : Protocole STEP Saint Benoit – FC/ET

Par mail : contact@urban-conseil.com

**LETTRE OFFICIELLE**

Ma Chère Consœur,

Je reviens vers vous suite à votre lettre officielle du 06 juillet 2023 ayant pour objet l'exécution du protocole qui a été signé le 18 décembre 2019, entre la Commune de Saint-Benoît, la société EGIS EAU et la société SOGEA REUNION, aux droits desquels vient désormais de la société SBTPC SOGEA Réunion.

Notre cliente confirme qu'elle est tout à fait favorable à la poursuite des discussions qui avaient été engagées en vue de permettre l'exécution de ce protocole.

Comme vous le savez, des premiers échanges avaient été conduits, en présence de la collectivité, et de EGIS EAU auprès de la DEAL, qui avaient amenés des éléments nouveaux que les parties n'avaient pu prévoir lors de la conclusion du protocole.

Ces éléments requièrent en effet d'être débattus et ma cliente a toujours été disposée à la faire.

Ses collaborateurs se sont toujours mobilisés à chaque fois qu'ils ont été interpellés par la collectivité.

33 rue de Paris  
97400 Saint-Denis - Ile de la Réunion • France • fidal.com  
Tél : 02 62 28 60 29 • Fax : 02 62 28 00 38  
Barreau de Saint Denis de la Réunion

Aussi en réponse à la sollicitation que vous avez exprimée à travers votre courrier, nous vous proposons d'organiser notre prochaine rencontre la première quinzaine du mois d'août, selon une date à convenir entre nous.

A cette occasion, ma cliente propose, après avoir échangé sur les modalités techniques et des études à poursuivre, que nous déterminions de façon concertée d'un planning pour poursuivre dans cette affaire.

Votre bien dévoué Confrère.

**Frédéric CERVEAUX**

